

# FEETS FO

# Notre mot à dire

Equipment Environnement Transports ... Services



## NOUS PLEURONS NOS MORTS, ILS COMPTENT LEURS PROFITS !!

Toute crise révèle et renforce les tares, les contradictions, les pires inégalités. La crise sanitaire mondiale n'y échappe pas.

Les guerres, les famines, les pandémies ont toutes révélées ce que le monde avait de plus abjecte livrant à la mort les plus faibles et les plus pauvres, révélant la cupidité des pouvoirs et de ceux qui les servent. Le gouvernement français ne s'en est pas singularisé. Taisant les risques de la crise sanitaire, masquant la destruction des moyens d'y faire face, alternant « Rester chez vous » et « Tous au boulot », se déclarant chef d'une guerre qui n'a jamais existé, en quelques semaines, ce gouvernement a démontré que ses seules capacités, en harmonie avec son chef d'État, étaient

d'accompagner la marche du Monde, là où les intérêts de la population, dans un Monde défait, appelaient courage et initiative pour le genre humain. En quelques jours, nos dénonciations, nos combats pour maintenir justice et égalité, nos manifestations, nos grèves

pour défendre le service public, combattre les inégalités sociales raisonnaient avec encore plus d'acuité.

Le pouvoir est muet et il ne peut en être autrement face au personnel hospitalier qui brandissait, il y a si peu, dans ses manifestations des banderoles

### Sommaire

NOUS PLEURONS NOS MORTS,  
ILS COMPTENT LEURS PROFITS !! ..... p.1

Confinement et gestion de crise : A retenir des dernières semaines dans le secteur Fonction Publique ..... p.3

Non à l'austérité ! Hier comme demain .. p.4

La précarité dans la fonction publique... en plein COVID-19 ..... p.4

Réaction des entreprises du secteur autoroutier aux mesures de confinement et exigences de fo pour la mise en place du déconfinement ... p.5

CORONAVIRUS : L'Etat et le patronat doivent assumer leurs responsabilités ! ..... p.6

Fallait-il une crise sanitaire pour que l'utilité sociale du métier du nettoyage essentiel pour faire fonctionner la société saute aux yeux de tout le monde ..... p.7

Entendre la voix des salariés pour combattre la crise sanitaire ..... p.8

Déconfinement : le risque d'un dumping social exacerbé ..... p.9

INVISIBLES avant, INVISIBLES pendant, INVISIBLES après ? ..... p.10

annonciatrices de notre terrible réalité : « Ils suppriment des lits, nous compterons les morts ».

Ceux-là, gouvernants actuels ou passés, responsables donc coupables, nous en appellent à la résilience, soit à revenir à la situation d'avant crise, bien décidés à ne jamais rendre compte de leur politique mortifère.

Nous l'accepterons jamais !

Les politiques néolibérales mises en œuvre depuis plusieurs décennies sont à la base de l'incurie de l'action publique pour faire face à la crise sanitaire. Orchestrer la pénurie pour accroître le profit est un principe de base de cette politique, opposé à la satisfaction de tous les besoins, criminel en matière sanitaire. Le flux tendu, vertu du management industriel, prônant le « no stock », étalon de la bourse et de la finance, est opposé à toute gestion de crise.

C'est de cela que nous devons nous affranchir et qu'une gestion de la crise pour le bien de tous particulièrement les plus fragiles aurait dû se défaire. Or leur conservatisme, leurs intérêts, ceux du profit, ne l'a pas permis.

Faute de moyens pour protéger celles et ceux indispensables pour satisfaire les besoins essentiels de la population, le gouvernement les a utilisés comme 'chair à canon', avouant au final par la voix du Premier ministre qu'il avait choisi de fournir des masques qu'à certains faute de pouvoir en fournir à tous.

Combien de travailleurs ont été contaminés de ce fait ? Combien en sont morts ? Ne serait ce que pour cela, ils se sont disqualifiés.

S'y rajoute l'affichage de la satisfaction immédiate de vieilles demandes patronales pour abattre nos droits conquis en matière de congés et de repos, confirmant

s'y besoin, que ce gouvernement voulait une nouvelle fois faire payer les conséquences de la crise aux seuls travailleurs alors que c'est leur politique à la base du chaos.

Oui l'heure est à sauver la peau des nôtres, les travailleurs, convaincus que la bourgeoisie saura toujours se claquemurer dans ses manoirs comme hier l'aristocratie se terrait dans ses châteaux face à la peste. Nous n'entendrons jamais ceux qui nous appellent à l'union sacrée pour « produire, produire » comme s'y exhortaient certains dirigeants communistes à la sortie de la seconde guerre mondiale ou leurs héritiers du moment : Berger, Mailly et consorts.

C'est aussi dans ces moments là que les salauds montrent leur vrai visage.

La fédération, ses syndicats, ses militantes et ses militants dans tous les secteurs, toutes les administrations, toutes les entreprises ne se sont jamais départis de leur raison, agissant dans un seul but : Préserver la santé des travailleurs contre la marche du profit.

Par leurs actions, leurs revendications, ils sont la raison du genre humain face à la folie du capital.

Continuons le combat, ne désertons pas nos cahiers de revendications, moteur de l'histoire, nous construisons nos Jours Heureux.

Paris, le 24 avril 2020



**Le Secrétaire général  
de la FEETS FO,  
Jean Héroux**

**FEDERATION DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'ÉNVIROUNEMENT, DES TRANSPORTS  
ET DES SERVICES FORCE OUVRIÈRE**

46, rue des Petites Écuries - 75010 Paris

Tél. : 01.44.83.86.20 • Fax : 01.48.24.38.32

Courriel : contact@feets-fo.fr • Site : www.feets-fo.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : JEAN HEDOU • RÉDACTION : ETIENNE CASTILLO

PUBLICATION ÉDITÉE PAR LA FEETS-FO • IMPRESSION FEETS-FO AU SIÈGE DE LA FÉDÉRATION

PUBLICITÉ : AU JOURNAL • N° CPPAP : 0524 S 06882 • N° ISSN : 1263-5618

PRIX À L'UNITÉ : 0,84 EUROS • ABONNEMENT ANNUEL : 10,06 EUROS (12 NUMÉROS)

ABONNEMENT PRINCIPAL + SUPPLÉMENT : 13,72 EUROS • ABONNEMENT DE SOUTIEN : 15,24 EUROS



ceci n'est qu'  
un journal



# CONFINEMENT ET GESTION DE CRISE : A RETENIR DES DERNIÈRES SEMAINES DANS LE SECTEUR FONCTION PUBLIQUE...



Avec tout d'abord un passage en confinement désordonné qui illustre l'affaiblissement des chaînes ministérielles « jusqu'au terrain » et le fait que les services sont appelés depuis 15 ans à réfléchir à abandonner leurs missions plutôt que de réfléchir à celles à conserver. Sur ce champ de la continuité des missions, des ordres et des contre-ordres croisés avec de l'arbitraire préfectoral. Avec un point de friction particulier sur la tentative de reprise des chantiers de BTP dans les Directions Interdépartementales des Routes notamment. Une circulaire a été signée en ce sens par la ministre Borne aux préfets, ouvrant la porte à la reprise de chantiers au seul motif de l'opportunisme économique. Ce qui a provoqué en réaction des résolutions unanimes du CTM et CHSCTM contre la reprise de ces chantiers, et l'étude d'une procédure de référé en intersyndicale contre le ministère de l'Ecologie sur la définition des missions essentielles et les moyens de protection des agents. Sur ce dernier volet, à force d'insistance, nous avons eu connaissance des commandes de masques en cours de livraison dans les services de l'Etat: rien que pour couvrir les besoins des agents en présentiel actuellement, ces commandes représentent entre 3 et 4 jours d'activité (sans prendre en compte les besoins liés aux déplacements)! Dans ce contexte, la FGF-FO a déposé une plainte contre X pour mise en danger des agents publics.

D'un point de vue plus général, dès le passage au stade 3 de la gestion

de la crise sanitaire actuelle, FO a demandé au Secrétaire général du gouvernement un moratoire sur les chantiers de réorganisation de l'Etat territorial. En réponse, celui-ci vient d'adresser un message aux SG des ministères, qui reporte au 1<sup>er</sup> janvier 2021 la réforme de l'organisation territoriale de l'État. L'objectif de mise place de ces réformes n'est pas abandonné, et nous continuerons à les combattre, mais nos alertes continues sur leurs modalités et calendrier de mise en œuvre ont du attendre la survenance de cette crise sanitaire pour être entendues.

Pour ce qui est des agents, la situation tend à se stabiliser entre les différentes positions administratives (présentiel 10 %, télétravail 60 %, Autorisation spéciale d'absence 25 %) avec une tendance à la ré-augmentation du présentiel et de l'arbitraire local. De premiers décès à déplorer malheureusement au Ministère de l'Ecologie et au Ministère de l'Agriculture.

Parmi les questions qui fâchent, dont l'imputabilité au service en cas de maladie déclarée, la non application du jour de carence avant publication de la loi, figure le sujet du hold-up sur les congés et JRTT. Ainsi, quels que soient le calendrier et les conditions du début de dé-confinement, il est une évidence: le gouvernement cherche à ce qu'il se passe mal en opposant les agents entre eux, en allant fonctionner arbitrairement dans les congés et JRTT! FO refuse d'entrer dans ce jeu et combat à tous les niveaux l'application de l'ordonnance

du 15 avril 2020: demande d'abrogation par la FGF-FO, adoption d'une motion par la FEETS-FO adressée aux militants de terrain et à la SG du MTES. Avec les syndicats nationaux, un recueil de conseils à destination des agents a de plus été établi.

Sur l'ensemble des champs ministériels concernant le périmètre de la FEETS-FO (Ecologie/transports/ Cohésion des Territoires, Agriculture, Intérieur, DDI), nos syndicats et nos cartels contribuent à maintenir l'administration sous pression pour obtenir les réponses indispensables en cette période (régulières réunions des comités techniques et CHSCT à notre demande, au niveau national et local).

Pour ce qui est de la vie syndicale, elle reste très dense, avec le souci de conserver le lien militant à tous les niveaux!

L'ensemble de nos militants restent pleinement engagés dans la continuité de la défense des agents, à la fois dans les instances représentatives (notamment les CHSCT), dans l'appui individuel, ou encore dans la chaîne de l'action sociale.

Pour tout cela, MERCI!

Pendant le confinement, à sa sortie et au delà, notre présence et notre action sont et resteront indispensables.

*Laurent*



[ljanvier@feets-fo.fr](mailto:ljanvier@feets-fo.fr)

Fonction  
Publique



ceci n'est qu' un journal



# NON À L'AUSTÉRITÉ ! HIER COMME DEMAIN...



Jusqu'au début de la crise sanitaire, un même mantra nous était toujours asséné ! Il s'agissait de réduire les dépenses publiques. En aucune façon, l'intérêt ni l'utilité des missions n'étaient réfléchie : il fallait réduire, supprimer, privatiser, dégrader le service. La ligne décentralisatrice se chargeant elle d'émettre ce qui en restait, sans se préoccuper des effets budgétaires induits sur l'ensemble de la sphère publique, ni de la disparition des compétences opérationnelles mobilisables en période de crise.

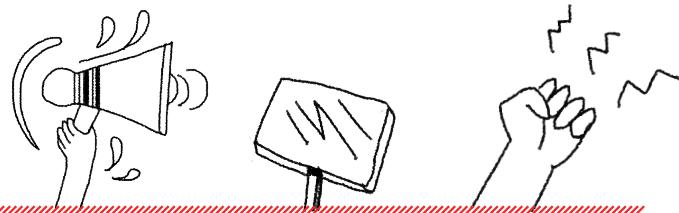
Avec moins de moyens et moins d'effectifs, le service public a été rendu à l'os. L'investissement public qui sert d'amortisseur économique et les prestations sociales qui permettent de limiter les impacts sociaux étaient remis en cause.

Mais à l'arrivée de la crise, le diktat de la dette a disparu...enfin dans les premiers temps. La dépense publique était réhabilitée pour assurer les missions essentielles. Le service public aurait été certainement beaucoup mieux armé si cette crise avait eu lieu il y a plusieurs années. Malheureusement, alors que la crise n'est pas encore terminée, la petite musique de l'austérité revient. Les ministères annoncent la nécessité d'un plan de relance mais aussi qu'il faudra financer les « sommes colossales » (sic) engagées dans la crise sanitaire, notamment au niveau économique et social.

Demain, comme hier, pour la FEETS-FO, la responsabilité sera de s'opposer à cette austérité qui justifiera demain de nouvelles tentatives dans la démolition du service

public. La pandémie a montré toute l'importance d'avoir un système de santé qui soit capable d'absorber cette crise. Nous ne pourrons accepter que l'après-COVID reparte sur les mêmes bases, voir pire que celles qui nous ont amenés là où nous en sommes. Par ailleurs, alors que les effets économiques et sociaux, notamment sur le marché de l'emploi, ne sont pas encore connus précisément, le développement de l'emploi public constituera un soutien de poids pour éviter une paupérisation généralisée. Préparer demain, préparer les prochaines crises qu'elles soient sanitaires, technologiques, environnementales... réclament de rompre avec les logiques austéritaires.

## LA PRÉCARITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE... EN PLEIN COVID-19



Si la fonction publique est associée à la sécurité de l'emploi, ce n'est pas toujours le cas. L'administration peut se permettre d'embaucher des salariés en CDD qu'ils soient de courte durée (quelques mois) ou de longue durée (3 ans). Un CDD doit rester sur son poste pendant 6 ans avant de pouvoir être CDIser. Il est donc particulièrement difficile de pouvoir se projeter dans l'avenir dans ces conditions. Par ailleurs, l'Etat employeur n'a pas à verser de prime de précarité comme dans le privé. Ces agents subissent donc cette précarité de plein fouet.

Le fait que des salariés soient utilisés puis jetés comme des mouchoirs usagés était déjà insupportable. Aujourd'hui en pleine épidémie, sachant qu'il est quasiment impossible de trouver un emploi en cette période, la FEETS-FO a dénoncé la position du ministère de la transition écologique et solidaire. En effet, en matière « solidaire », le ministère n'en a que le nom car contrairement à d'autres ministères comme celui de l'agriculture, il n'hésite pas à donner instruction à ses services de ne pas renouveler les contrats de ces CDD s'ils ne peuvent pas

exercer leurs missions pendant le confinement. L'Etat permet que de nombreux salariés ne se retrouvent pas sans ressources en activant un chômage partiel généralisé, mais lorsqu'il s'agit de certains ministères, il n'y a pas de tabou à ne pas renouveler le contrat de certains salariés. Cette situation a été dénoncée et nous continuerons à tout faire pour combattre ces situations.



Zaïnil  
znizalary@feets-fo.fr  
International  
Environnement





# RÉACTION DES ENTREPRISES DU SECTEUR AUTOROUTIER AUX MESURES DE CONFINEMENT ET EXIGENCES DE FO POUR LA MISE EN PLACE DU DÉCONFINEMENT

La crise sanitaire liée à la propagation du Coronavirus restera un tournant majeur dans l'organisation du travail des salariés et ce, quel que soit le secteur d'activité ! Le secteur des autoroutes concédées et des ouvrages d'art à péage n'est pas épargné !

Il ne s'agit pas de décerner des médailles aux entreprises, concernant la gestion de cette crise et les moyens dédiés à la protection des salariés ; il s'agit simplement de constater que certaines sociétés ont été plus réactives que d'autres ! Dès le confinement annoncé, certaines ont concentré leurs efforts sur la protection de l'ensemble de leurs salariés en privilégiant le télétravail quand il était possible, le maintien au domicile sans activité pour les autres et l'organisation des seules missions d'astreinte et de sécurité en privilégiant les consignes de protection de leurs salariés. D'autres ont tergiversé pendant plus d'une semaine en cherchant de quelle façon il serait possible de continuer à faire travailler leurs salariés sur des missions non essentielles ...

L'action des organisations syndicales (et notamment FO) a été essentielle sur ce sujet et la pression exercée par ces dernières a permis de préserver l'essentiel : la sécurité et la sauvegarde des salariés !

Vient ensuite la deuxième phase liée à la publication de la Loi d'urgence sanitaire et de ses ordonnances accompagnées de leur

arsenal législatif. (Ordonnance sur les congés et jours RTT, ...) Nous pourrons d'ailleurs constater que les entreprises de la Branche sont promptes à les analyser et les appliquer à leurs salariés ! Si seulement la Commission sociale pouvait être aussi efficace concernant les sujets de négociation de la Branche et dans ses réponses aux demandes des organisations syndicales !

Bon nombre d'entreprises ont consulté leurs CSE afin de mettre en place le chômage partiel. Ces entreprises utilisent le dispositif en fonction de leur situation particulière et l'applique « à la lettre » en terme de rémunération (70% de la rémunération brute) ou en complétant pour atteindre 100% de la rémunération.

FO restera vigilante à l'heure de la distribution des dividendes aux actionnaires car il est clair que les salariés ne payeront pas la crise sanitaire en lieu et place des actionnaires des sociétés d'autoroutes ! FO a écrit à l'ASFA pour lui demander de tout mettre en œuvre afin que l'infection des salariés au COVID 19 soit reconnue comme maladie professionnelle. Nous y veillerons ! A ce jour, personne n'est en mesure de dire de quelle façon évoluera la situation des salariés infectés, il est donc logique et normal de leur prévoir un dispositif sécurisant leur parcours professionnel.

Viendra ensuite la phase de déconfinement !

FO mettra tout en œuvre pour faire en sorte que ce déconfinement soit réalisé dans des conditions de sécurité optimale : Respect des gestes barrière, distanciation, dotation d'EPI en nombre suffisant, organisation des postes de travail, ...

La FEETS-FO exige des Directions d'entreprise, la présentation en CSE des plans de déconfinement et la prise en compte des demandes des organisations syndicales et notamment la prise en compte des situations des salariés liées à la garde de leurs enfants et à la reprise de l'école. Une organisation optimale et sécurisante des conditions de vie et de travail des salariés sera la condition sine qua non pour faire en sorte que les salariés des sociétés d'autoroutes puissent retourner sereinement au travail !

La FEETS-FO reste opposée à la reprise « coûte que coûte » du travail privilégiant la reprise économique au détriment de la sécurité des personnels.

**Laurent**



llefloch@feets-fo.fr  
Autoroutes



ceci n'est qu' un journal





## L'ETAT ET LE PATRONAT DOIVENT ASSUMER LEURS RESPONSABILITÉS !

Depuis plusieurs mois maintenant, la pandémie de Coronavirus se propage aux quatre coins du globe. En conséquence, le secteur du transport aérien, en première ligne, subit la pire crise de son histoire. Réduit au strict minimum, le trafic aérien a chuté dans tous les pays dont certains ont fermé leur frontière. Les vols commerciaux sont aujourd'hui quasiment inexistant. Seuls persistent quelques vols de rapatriement et des vols cargos permettant d'acheminer du fret. Tous les acteurs du secteur (les compagnies aériennes, les aéroports, le contrôle aérien, l'assistance en escale, les nombreux sous-traitants et plus largement le secteur du tourisme) sont aujourd'hui impactés par une industrie du transport aérien mortifiée. A date, il ne subsiste que 5% de l'activité aérienne d'origine en France. Quasiment toutes les compagnies ont arrêté leurs activités. L'aéroport d'Orly est fermé depuis le 31 mars comme la plupart des aéroports de province, l'aéroport de Roissy ne fonctionne quant à lui que de manière parcellaire. Même chose du côté de l'assistance en escale où l'activité est quasi nulle. De ces faits, plusieurs dizaines de milliers de salariés sont depuis plusieurs semaines en activité partielle. L'IATA (Association Internationale du Transport Aérien) estime que l'impact financier de la crise, notamment pour les compagnies aériennes, serait de plusieurs centaines de milliards d'euros. Les compagnies sont en recherche

de liquidités pour éviter la faillite. Un retour à l'activité avant crise prendra plusieurs années, s'avèrera lent, progressif et donc difficile. Certes, le constat industrielo-financier se révèle catastrophique, cependant il ne peut pas être le prisme initial et principal d'analyse de cette crise. Sur l'aspect social, les salariés du secteur ont été les premiers impactés par l'épidémie. En première ligne, de nombreux salariés ont contracté le coronavirus et nous regrettons plusieurs décès. La sécurité des salariés n'a pas été immédiate et égale partout. De nombreux salariés ont subis des pressions pour ne pas exécuter leur droit de retrait. Ces agissements sont inacceptables et ne doivent en aucun cas se reproduire quand l'activité reprendra. La FEETS-FO exige que tous les cas de Covid-19 chez les salariés du secteur soient reconnus en maladie professionnelle. Toutes les mesures de protections individuelles et collectives doivent être mises en place dans tous les secteurs, mais aussi dans les sites aujourd'hui à l'arrêt. Les mesures et adaptations pour assurer distanciation et gestes barrières doivent être mises en place dans tous les aéroports et autres lieux de travail. Des tests doivent être effectués pour tous les salariés ! La FEETS-FO sera vigilante sur ces sujets et rappelle la nécessité de la protection des salariés du secteur et la responsabilité des employeurs en termes de santé et sécurité au travail. La FEETS-FO s'oppose à

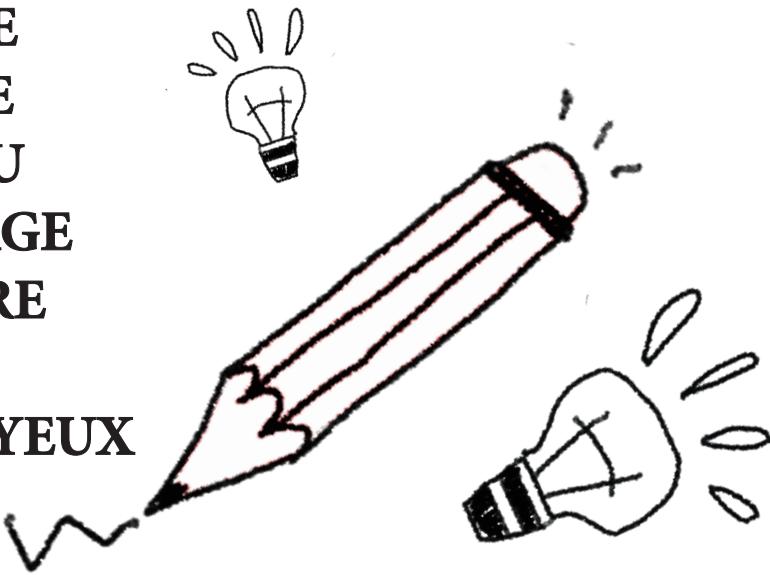
toute sanction des salariés pour avoir exercé leur droit de retrait. La FEETS-FO combattra et s'opposera à toute forme de licenciements dans les entreprises du secteur aérien. Cette crise ne doit pas être le prétexte, tant attendu par les employeurs, pour supprimer des emplois, augmenter la productivité et revenir sur les droits acquis des salariés. Les standards de l'industrie ne seront plus les mêmes après cette crise sanitaire, les Entreprises doivent s'y préparer pour assurer la sécurité des salariés. Le transport aérien est particulièrement sensible aux événements climatiques, sanitaires, économiques, politiques et les salariés ne doivent pas être la variable d'ajustement. Il doit être protégé car il demeure un enjeu stratégique et économique pour le pays. C'est pourquoi, la FEETS-FO revendique que la survie du pavillon français passe par une remise en cause en profondeur du système. La FEETS-FO appelle l'Etat à mettre en œuvre en urgence un véritable plan de sauvegarde du transport aérien qui préserve l'emploi.



Michael  
m'dellis@feets-fo.fr  
Transport  
Aérien



# FALLAIT-IL UNE CRISE SANITAIRE POUR QUE L'UTILITÉ SOCIALE DU MÉTIER DU NETTOYAGE ESSENTIEL POUR FAIRE FONCTIONNER LA SOCIÉTÉ SAUTE AUX YEUX DE TOUT LE MONDE



Il aura fallu une pandémie pour s'apercevoir que ce sont les métiers essentiels dont le nettoyage qui maintiennent la société debout. Pendant ce temps là, où sont les actionnaires et leurs porte-paroles? Les salariés du nettoyage majoritairement des femmes sont fortement mobilisés et prennent beaucoup de risques parce qu'ils sont au contact. C'est une profession peu considérée avec une sous rémunération chronique.

## Enfin des salariés visibles

Jusque là l'activité sous-traitée, indigne de figurer au cœur des activités de l'entreprise, activité jamais montrées, effectuées par des salariés « mobiles », « élastiques » « fluides », glissant d'un lieu à l'autre, d'un chantier à un autre, d'une en-

treprise à une autre. Leurs horaires contribuent à rendre invisibles des salariés qui ne font souvent que croiser les usagers des locaux nettoyés. Mais leur invisibilité est également inscrite dans la nature même du travail de nettoyage qui a pour caractéristique de ne pas se voir : c'est son absence que l'on remarque.

Avant que ça reparte comme avant ou même pire, encore plus d'exploitation comme le préconise le président du MEDEF « Retrousser ses manches et travailler plus longtemps », il faut bien se rappeler que ce sont bien les travailleurs qui font marcher l'économie ! Ce sont eux qui permettent la fameuse « création de richesse » !

Pour que les travailleurs les plus utiles ne soient plus enfermés dans des conditions de travail et de

salaires les plus dégradées, nous devons repartir à l'inverse de la dérégulation avec la suppression des contrats de chantier, CDD, temps partiels qui ne sont ni plus ni moins que le contournement du SMIC. Nous devons également rétablir les normes en remettant le Code du travail et les accords de branche au dessus des accords d'entreprise.

Nadia



njacquot@feets-fo.fr  
Nettoyage  
Propreté

# ENTENDRE LA VOIX DES SALARIÉS POUR COMBATTRE LA CRISE SANITAIRE

Le gouvernement a pris une série d'ordonnances prévoyant des dispositions dérogatoires au code du travail et aux accords collectifs.

Dans les entreprises relevant de « secteurs d'activités particulièrement nécessaires à la vie de la Nation », la réglementation du travail est particulièrement remise en cause, pour une période longue pouvant s'étendre jusqu'au 31 décembre 2020, soit bien au-delà de la période de crise sanitaire prévisible en France et sans que les secteurs et les activités visées soient définis précisément, laissant donc toutes les marges de manœuvre possibles aux employeurs et aux préfets sans, de l'autre côté, réduire les activités non essentielles pour éviter la mise en danger inutile des salariés.

Là où la négociation collective aurait dû être mise au centre des adaptations de l'organisation du travail, notamment l'évaluation concrète des risques, l'adaptation des rythmes de travail, la protection des salariés, les ordonnances ont relayé le Comité Social et Économique à un rôle de chambre d'enregistrement, informé à posteriori des décisions de l'employeur, notamment en matière de chômage partiel.

Dans le même temps le gouvernement tente par tous les moyens de limiter les capacités d'action des inspections du travail (information, recours, pressions, etc.), ne laissant aucun doute sur sa volonté de maintenir l'activité économique

coûte que coûte au mépris de la santé des salariés.

Le rôle de la négociation collective est ignoré, comme s'il s'agissait d'une contrainte ou d'une démarche superflue en temps de crise, alors que la concertation est indispensable pour construire des solutions pertinentes et équilibrées à propos d'importantes modifications de l'organisation du travail, susceptibles de durer plusieurs mois.

Que des adaptations voire des dérogations soient nécessaires sur des activités essentielles peut s'entendre, et nombreux sont les camarades et salariés à avoir assumé leurs responsabilités pour approvisionner la population, garantir la continuité territoriale ou le fonctionnement de toute la chaîne médicale.

Mais permettre des dérogations dans n'importe quelle activité même avec une négociation, dans un contexte de difficulté économique et de chantage à l'emploi, c'est organiser la régression sociale.

Même lorsqu'il s'agit de la protection des salariés, la concertation est supprimée.

La mise en œuvre des gestes barrières et de règles de distanciation rencontrent des contraintes nouvelles et supposent une recherche de solutions ad hoc, dont les salariés ne peuvent être exclus.

Les locaux et l'emplacement des équipements n'ont pas été prévus pour permettre la distanciation physique : les circuits pour les

personnes et les produits doivent être repensés; les postes de travail pour assurer l'isolement totalement revus; des règles de nettoyage des surfaces potentiellement contaminées définies, etc.

La négociation dans l'entreprise ne doit pas être un problème mais la voie pour identifier au mieux des solutions. Elle joue un rôle essentiel.

Les salariés, forts de leur savoir-faire, sont seuls à même d'appréhender les nécessités de leur métier, leurs contraintes et leur priorité et ainsi de maintenir au mieux le service rendu à la population.

Sur cette base, la concertation a pour rôle de permettre aux employeurs d'assumer leurs responsabilités, à savoir garantir la santé et la sécurité des salariés.

Nadia



njacquot@feets-fo.fr

Nettoyage  
Propreté



ceci n'est qu'  
un journal



# DÉCONFINEMENT : LE RISQUE D'UN DUMPING SOCIAL EXACERBÉ

Dans la crise sanitaire du COVID-19, le secteur maritime et portuaire a constitué un élément indispensable à l'approvisionnement de la population et à la continuité territoriale : acheminement et production de marchandises notamment alimentaires, desserte d'îles ou de territoires enclavés, rapatriement et accueil de marins, etc.

L'ensemble du secteur a connu une chute conséquente de son activité mais cette dernière, à l'exception du transport de passagers (ferries, croisières) ne s'est donc jamais vraiment interrompue et le déconfinement va plus s'apparenter à une accélération qu'à une reprise.

Nous savons déjà que le déconfinement n'est pas guidé par des considérations sanitaires mais par la reprise de la concurrence. Pour un secteur libéralisé comme le maritime, tout prolongement du confinement lorsque les pays concurrents l'ont interrompu est assimilé à des parts de marché perdues, du trafic qui va vers d'autres ports.

Ce qui s'annonce est donc une véritable foire d'empoigne. Comme la France l'a fait avec la semaine de 60 heures et la dégradation des conditions de travail et du dialogue social, de nombreux pays, notamment européens, cassent leur réglementation du travail pour faire face à la crise, sur le dos des salariés.

Nous allons donc connaître une situation de dumping social exacerbé.

Parions qu'en réponse à cela, les leviers traditionnels vont être actionnés.

La marotte qui consiste à s'attaquer au « coût du travail » risque d'être compliquée puisque les exonérations exceptionnelles sont déjà là et le chômage partiel, qui risque de durer mais ne génère aucune cotisations, pèse lourdement sur les finances de l'assurance chômage, pourtant indispensable en ces temps de crise, tout comme la sécurité sociale. Ces deux structures de protection sociale prévoient un déficit sur l'année respectivement de 60 et 40 milliards d'euros...

Reste donc le temps de travail. Nombreux sont les politiques à multiplier les déclarations sur le sujet.

Face à cette régression sociale généralisée, la seule réponse pertinente consiste en une remise en cause profonde du système basé sur la concurrence. Il ne s'agit cependant pas de tomber dans les travers du protectionnisme que certains réclament. Il s'agit au contraire d'imposer une nouvelle hiérarchie des enjeux, notamment sociaux et environnementaux, face à l'économie.

Le trafic maritime européen se concentre jusqu'à l'absurde dans les ports du Nord, saturant la Manche et générant du trafic maritime et routier polluant superflu à l'échelle européenne alors que des ports sont présents sur tout le littoral français.

Les distances parcourues sont devenues des données économiques négligeables grâce au faible coût du transport, permettant la délocalisation des productions au détriment des salariés des transports, de leurs conditions de travail et de l'environnement (le transport maritime étant une des principales sources de pollution dans le monde).

Poser la question de l'impact environnemental du transport maritime, des distances parcourues, des salaires et des pavillons de complaisance, c'est aussi faciliter la relocalisation de productions de matériels aussi essentiels et pourtant basiques que des masques de protection...

Dans un moment où chaque secteur va être focalisé sur sa relance pour préserver les bénéfices pour certains et les emplois pour les autres, le secteur maritime et portuaire devra comme d'autres se battre contre une nouvelle vague de libéralisation qui sera immanquablement présentée comme l'unique solution pour s'en sortir et porter aussitôt des revendications de longue date, dont les implications concerneront tous les secteurs professionnels du pays.

**Etienne**  
ecastillo@feets-fo.fr



Mer et Ports



ceci n'est qu'  
un journal

# INVISIBLES AVANT, INVISIBLES PENDANT, INVISIBLES APRÈS ?



Les crises, économiques ou sociales sont souvent des révélateurs ou des accélérateurs de processus existants.

Pour ce qui est des activités de sécurité privée, cela n'aura pas eu d'effet révélateur ou accélérateur, le secteur étant déjà sinistré, tant économiquement que socialement, la situation ne pouvait évoluer encore plus défavorablement et la crise du secteur était très largement connue avant.

Sur le plan économique, les entreprises, qui pour un grand nombre ne dégagent que peu de bénéfices en raison de la concurrence qu'elles se mènent entre-elles, se sont retrouvées à devoir gérer une crise où elles se sont retrouvées en première ligne.

En fonction des clients, certaines sont impactées plus que d'autres: événementiel ou surveillance de magasin, les conséquences économiques ne sont pas les mêmes. Spécialisation ou diversification d'activité, les disparités existantes restent.

Sur le plan social, rien de nouveau pour les salariés de la prévention-sécurité. Avant la crise sanitaire prévalait une crise sociale, et ce depuis des années.

Dans les premières heures qui ont suivi les mesures de confinement et de restrictions diverses, les agents de sécurité se sont retrouvés en première ligne, sans matériel de protection. Ni gel, ni gants, ni, bien sûr, de masques ou de visières de protection mais ils ont été envoyés

sur leurs lieux de travail au contact des clients des magasins ou des entreprises qui ont continué à produire.

Ils sont employés au sein d'entreprises prestataires de services et donc soumis au bon vouloir des clients de leur employeur, clients pas toujours préoccupés par leur sort.

Ils voudraient pouvoir travailler en télétravail, comme leur encadrement, mais cela n'est pas possible. C'est pourtant bien, ils auraient leur salaire complet et ne seraient au contact du virus, mais ce n'est pas possible, ils doivent être sur le terrain.

Alors, ils sont au travail, non par vocation mais par obligation alimentaire.

Arrêt maladie, garde d'enfant, chômage partiel, autant de modalités qui, si elles assurent un revenu, n'est que de remplacement et incomplet. Il y a une perte de rentrée d'argent importante pour le foyer, par rapport à un salaire déjà insuffisant. Alors, ils sont au travail, avec la peur d'être contaminés mais aussi de ramener au sein de leur foyer la maladie.

Prestataire de services dans une industrie de main-d'œuvre, c'est faire la chasse au coût du travail qui est privilégiée et qui guide les pas de leurs employeurs.

Ainsi, durant la crise, en réponse à la demande des salariés du versement d'une contrepartie financière au fait qu'ils aient dû aller travailler dans des conditions discutables,

le principal syndicat des patrons a adressé une demande au Ministère de l'économie en disant, en substance, « nous ne pouvons verser une prime que si vous nous exonérez de cotisations sociales sur les mois où nous verserons cette prime » ! Chassez le naturel, il revient au galop.

Les agents de sécurité sont prestataires de service, soumis aux directives de leur employeur lui-même soumis à celles de son client. Et mécontenter un client, c'est prendre le risque de le perdre.

La crise sanitaire n'aura qu'un temps. A l'issue, la bataille économique pour survivre va reprendre de plus belle et tout sera bon pour baisser le coût du travail et être plus à même de gagner de nouveaux marchés ou conserver ceux en cours.

Au jour d'après, les salariés auront besoin d'être défendus pour l'augmentation des salaires, le renforcement de leurs conditions de travail, la diminution de la flexibilité.

Ils auront besoin de FORCE OUVERTE pour continuer à porter et faire aboutir leurs revendications, dont celle d'être enfin visible et donc reconnus.



**Alain**  
abouteloux@feets-fo.fr  
Prévention  
Sécurité



ceci n'est qu'  
un journal





FO

MICHAËL  
FEETIS

ceci n'est qu'un journal